

que, dont le terme va expirer. Les plaisirs du Carnaval sont à présent dans toute leur force : il se trouve ici quantité de personnes de distinction & de Seigneurs étrangers. On jouit d'une parfaite santé, & d'une profonde tranquillité à *Corfou* & dans les Isles circonvoisines. On apprend de *Constantinople* que la peste y a entièrement cessé.

VI. *Bologne*. Le Chevalier de St. George partit le 4. pour *Rome*, avec une partie de sa Maison: on assure que la Princesse son Epouse le suivra de près, & qu'ils feront de nouveau leur résidence en cette Ville avec leur famille. Dom Mathieu Barberin, fils naturel du feu Prince de Palestrine, est passé par cette Ville, allant à la Cour de *Vienne*. On a publié ici un Bref du Pape qui accorde au Magistrat la liberté de tirer des grains de l'Etat Ecclésiastique.

VII. *Parme*. Le feu prit dernièrement par accident au Palais Ducal, & y a causé un dommage considerable: on fut obligé d'abattre une partie de ce bel Edifice pour arrêter le cours des flammes, & ce n'a été que par ce moyen, qu'on a pû éviter sa ruine totale.

VIII. *Milan*. Le Chapitre General des Peres Franciscains va se tenir en cette Ville dans le Couvent de *St. Ange*; ce qui ne s'étoit pas vû depuis près de 4. siècles. Ces Religieux arrivent journellement, & leur nombre, lorsqu'ils seront assemblés, sera d'environ 2000. Le Magistrat leur fera fournir 20. muids de bled, & 50. petits tonneaux de vin par jour, pour leur subsistance.

IX. *Genes*. La Régence vient de déclarer provisionnellement le Havre de cette Ville un Port franc, pour toutes les Nations, pendant le terme de cinq années. Leurs Seigneuries ont aboli le droit d'entrée de dix pour cent, & accordent divers autres privilèges, contenus dans un Reglement qui a été dressé,

&